

Quelques pistes pour le renouvellement des pratiques sociales

Pauline Gingras

Volume 6, Number 2, Fall 1993

Jeunes et enjeux sociaux

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301233ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301233ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gingras, P. (1993). Quelques pistes pour le renouvellement des pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 6(2), 161–167.
<https://doi.org/10.7202/301233ar>



Quelques pistes pour le renouvellement des pratiques sociales

Pauline GINGRAS
CLSC de la Basse-Ville

Le texte qui suit renvoie à des notes préparées à l'origine pour une intervention faite devant des étudiants et étudiantes du Programme de maîtrise en intervention sociale de l'Université du Québec à Montréal, lors d'une journée d'inscription tenue en août 1992. À la demande de la direction de la revue *Nouvelles pratiques sociales*, l'auteure a aimablement accepté de retoucher légèrement ses notes afin qu'elles puissent être reproduites dans ce numéro. Nous rappelons à nos lecteurs et lectrices que nous avons déjà publié une superbe entrevue avec Pauline Gingras dans le volume 2, numéro 1 (printemps 1989) de *Nouvelles pratiques sociales*.

Le sujet proposé invite à une réflexion sur les objectifs et les valeurs qui orientent certaines pratiques sociales qui doivent se renouveler, compte tenu du contexte de désengagement de l'État et de récession économique. Mais au-delà, on peut s'interroger sur le rôle joué par les différents acteurs et, en particulier, par les intervenants sociaux. Ce qui nous intéresse ici, c'est le rôle des agents de changement qui poursuivent des objectifs de justice, d'équité et de solidarité.

Cette réflexion est alimentée par la prolifération, depuis quelques années, de sessions de formation offertes sous de nouveaux noms, basées sur de nouveaux concepts et de nouvelles approches, qui sont publicisées dans

le réseau de la santé et des services sociaux. On fait souvent miroiter leur efficacité à court terme (réduction des listes d'attente, responsabilisation des clientèles, etc.), mais dans ces nouveautés, qu'en est-il des questions d'éthique, de valeurs et de responsabilité ?

Les intervenants sociaux sont des acteurs. Selon le *Nouveau Petit Larousse*, est acteur celui qui prend une part active dans une affaire. Dans une dynamique sociale, l'acteur joue « docilement » le rôle qu'on lui attribue, sinon il utilise toute sa marge de manœuvre pour orienter, susciter, provoquer des changements, toujours en fonction de ses choix, de ses valeurs et du mieux-être de ses clients.

Mes rencontres avec les intervenants sociaux à travers la province et mon expérience d'enseignement aux adultes m'ont permis de voir à l'œuvre ces deux types d'acteurs : ceux qui perçoivent les inégalités individuelles et sociales comme inévitables et qui s'y résignent, et ceux qui assument pleinement leur rôle d'agent de changement en travaillant à une meilleure équité sociale. D'une certaine façon, on pourrait dire que le renouvellement des pratiques est inéluctable. La dynamique sociale change, de nouvelles problématiques se manifestent ou deviennent plus visibles. Pour moi, des pratiques renouvelées, ce sont celles qui maintiennent le cap de la justice et de l'équité dans les dynamiques nouvelles, face à des problématiques émergentes, bien qu'avec des stratégies et des moyens différents. Voir les injustices et en soulager les effets, c'est une chose ; lutter pour les réduire en est une autre ; les deux doivent, à mon sens, coexister dans les établissements. Travailler à renouveler des pratiques sociales, c'est donner une orientation à notre intervention, c'est faire consciemment des choix de valeurs pour garder le cap. Ces choix sont de travailler à obtenir plus de justice, plus d'autonomie pour les personnes, plus de démocratie et de solidarité.

Dans le premier numéro de la revue *Nouvelles pratiques sociales*, on pouvait lire :

La société de demain est en gestation. [...] L'avenir est donc ouvert. Il pourra aller en direction d'une société plus élitiste ou plus démocratique, selon les groupes sociaux qui assumeront le leadership, le type de propositions qui seront avancées et les formes d'alliances qui se noueront. (Vaillancourt, 1988 : 4)

Nos pratiques contribueront à l'un ou l'autre, mais on ne peut être neutre ni indifférent. Contribuer activement à l'édification d'une société plus juste ne veut pas nécessairement dire poser des gestes d'envergure. La pratique quotidienne en fournit maintes occasions ; il faut rester vigilant pour savoir les reconnaître et les saisir. Par ailleurs, l'existence de certaines conditions favorise le renouvellement des pratiques, voire devient essentielle pour certaines.

CONDITIONS POUR RENOUVELER LES PRATIQUES

Au moins huit conditions sont requises pour que les intervenants puissent contribuer au changement.

1. La volonté d'être acteur dans le sens défini précédemment, le rejet sans équivoque de l'indifférence et un choix de valeurs qui orientent les actions, même les plus simples.

2. Des outils d'analyse sociopolitique pour tenter d'en identifier les enjeux, sinon de les décrypter ; la lucidité quant au rôle de l'État, la perspicacité, le questionnement et la recherche de possibilités de réponses.

L'agent de changement essaie d'établir des liens entre des éléments de contexte pour dégager une vision de la société au-delà de la nouvelle journalistique. On ne peut faire l'économie des analyses globales qui permettent de voir plus loin que l'action immédiate. Pour ce faire, il est nécessaire de recourir non seulement à la psychologie, mais aussi à la sociologie et aux sciences politiques. Il ne faut pas craindre les analyses politiques. Les intervenants sociaux ont souvent tendance à recourir à de nouvelles approches « psychologisantes » et à oublier ou à laisser à d'autres les dimensions politiques. Ce sont des visions partielles des réalités.

3. La collégialité dans l'action, la recherche de lieux de réflexion et de support qui deviennent des lieux d'expression. Françoise David, de l'R des Centres de femmes disait en entrevue : « Les travailleurs sociaux en savent le plus long sur la pauvreté ; alors pourquoi on ne les entend pas parler plus souvent » (Bourque, 1991 : 40). Les alliances doivent s'afficher. Cette exigence dépasse le simple contexte de travail ; c'est un engagement social qui rejoint la quatrième condition.

4. L'interaction avec les éléments dynamiques de la société, le développement des alliances avec des mouvements sociaux, le positionnement de l'intervenant social dans cette société et en liaison avec ceux qui défendent les mêmes intérêts et les mêmes valeurs. Cette alliance peut prendre diverses formes et s'actualiser à divers degrés, mais ce n'est surtout pas l'indifférence. On peut, par exemple, se sentir partie prenante du mouvement des femmes sans perdre son sens critique.

5. L'écoute active des clients, l'interaction avec eux, c'est le véritable sens du « savoir écouter » qui est une interaction ; c'est aussi briser et diminuer la distance client-professionnel. On ne peut échapper à la remise en question de notre pouvoir, du pouvoir que l'on nous attribue et de celui que l'on prend.

6. La recherche de solidarités entre les personnes et les groupes. Pour y parvenir, il faut utiliser des moyens qui facilitent l'expression de ces solidarités, qui mettent en relation les personnes.

7. Le sens de l'histoire, d'une part, pour inscrire nos actions dans une juste perspective, dans une démarche afin de ne pas se décourager de la lenteur des changements et, d'autre part, pour prendre appui sur les expériences antérieures; il faut éviter de tout réinventer. Récemment, Jacques Grand'Maison se disait inquiet de toute la sagesse qui se perd, parce que la transmission des vécus et des expériences ne se fait pas.

8. Finalement, la critique et l'autocritique de ses pratiques, de ses choix individuels et collectifs.

Lors d'un colloque à Chicoutimi, Daniel Turcotte (1990 : 113) relevait trois conditions que je considère essentielles mais incomplètes : 1) l'alliance avec le réseau et l'intervention communautaire, 2) la création de nouveaux rapports intervenants-clients, et 3) l'établissement de nouvelles solidarités entre clients. Il ajoutait trois attitudes : l'ouverture, l'esprit critique et la créativité. Dans un même établissement, il y a des intervenants qui ont cette créativité dont parle Turcotte et d'autres qui sont des acteurs dociles, voire indifférents.

LES INTERVENANTS DANS LE RÉSEAU INSTITUTIONNEL

Certains affirmeront que cette recherche du renouveau des pratiques est utopique dans le réseau institutionnel. À une certaine époque, on a valorisé le travail dans le réseau communautaire au point d'en faire le seul lieu d'innovation et le seul endroit où la contribution au changement social était possible. C'est effectivement un lieu privilégié, mais ce n'est pas le seul et il a lui aussi ses limites.

J'ai toujours travaillé dans le réseau institutionnel et, parallèlement, avec le mouvement syndical, le mouvement des femmes et le mouvement populaire. Dans chacun, j'y ai retrouvé une dynamique différente et dans certains groupes, la poursuite de mêmes objectifs par des moyens différents. Dans le mouvement des femmes, je retrouvais des analyses et des solidarités, tandis que dans ma pratique en établissement, je pouvais être avec des femmes de milieu populaire qui apportaient toute la dimension économique que le mouvement des femmes avait de la difficulté à articuler et à prendre en compte. J'ai pu développer avec elles une pratique dont certaines dimensions étaient transposables dans le réseau institutionnel.

Lors d'une table ronde reproduite dans *Nouvelles pratiques sociales*, Paul Langlois disait : « Les intervenants doivent créer un espace, définir des pratiques plurielles en alliance avec les autres; c'est impensable de fonctionner seuls » (Bourque, 1991 : 38). Selon lui, c'est aux intervenants sociaux

à créer une alliance avec le milieu communautaire, à créer des lieux de rassemblement et d'échange pour réaliser une des conditions identifiées précédemment. À la même occasion, Françoise David de l'R des Centres de femmes ajoutait : « On n'a pas le mandat d'aller virer le réseau à l'envers » (Bourque, 1991 : 40). Elle affirmait que le communautaire ne devait pas être trop exigeant envers les travailleurs sociaux ; et que le communautaire aussi avait à faire des pas, à s'ouvrir et à comprendre. Jean-Bernard Robichaud, quant à lui, a dit aussi à *Nouvelles pratiques sociales* :

Je considère les institutions, comme des outils que la société se donne pour agir sur elle-même. [...] Les travailleurs sociaux s'approprient l'institution et l'utilisent comme levier de changement, comme instrument pour atteindre des objectifs collectifs. (Desmarais et Mercier, 1991 : 28)

Le renouvellement des pratiques par les intervenants est possible dans les établissements publics, aux conditions données précédemment et il peut être facilité si les gestionnaires collaborent et partagent les mêmes valeurs et préoccupations. La situation idéale est celle où l'on retrouve la complicité qui lie gestionnaires, intervenants, usagers et communauté. On peut reprendre cette même affirmation et l'appliquer aux syndicats qui peuvent être un frein ou, au contraire, un support pour les agents de changement.

La réforme du ministre Côté est inquiétante pour l'intervention sociale et le réseau communautaire. Il ne faut pas oublier que c'est une nouvelle organisation des services, une rationalisation qui cache des choix de société. Par la réforme, l'État fait le choix de ne pas intervenir sur les causes des problèmes sociaux, ni de faire le pas vers la réduction des inégalités économiques. Les intervenants devront trouver de nouveaux espaces dans cette réorganisation. Qu'arrive-t-il du communautaire dans cette réforme ? Certains y voient « l'institutionnalisation » du réseau communautaire et, à mon sens, ils n'ont pas nécessairement tort. On peut seulement prendre un exemple qui n'est pas lié à la réforme administrative comme telle, mais qui me paraît toutefois significatif et inspiré des mêmes orientations. Nous sommes tous d'accord pour situer le client au centre de nos préoccupations et les plans de services individualisés (PSI) peuvent apparaître comme porteurs de changements en ce sens. Toutefois, l'obligation faite aux ressources communautaires de s'asseoir avec les représentants des établissements pour planifier la distribution des services force ces organismes à s'institutionnaliser et à travailler avec un modèle qui n'est pas le leur. J'en ai vu plusieurs qui remettent en question ce type de concertation, parce qu'il les oblige à modifier leur fonctionnement. Certains devraient peut-être le faire, mais ce n'est pas en amenant l'autre sur son terrain que l'on construit un véritable partenariat. On peut se demander en quoi ces façons de faire favorisent la solidarité, la justice et l'équité.

LES NOUVELLES PISTES

Les nouvelles pistes de renouvellement des pratiques sont sûrement multiples ; il n'y a pas de place pour la nostalgie des années 70. Ce n'était pas facile non plus à cette époque. Je crois profondément que nous sommes dans une période de mutation, de recherche, et il faut être à l'affût des mouvements sociaux qui se dessinent et qui émergent, et de ceux qui se redéfinissent. La question des femmes continue d'être présente, quoique de façon différente d'il y a cinq ans. Le défi est non seulement de se renouveler mais aussi de durer. On entend dire : « La question des femmes, c'est dépassé ! » Il faut être bien mal informé puisque la violence subie par les femmes, pour ne prendre que cet aspect, est toujours présente. De nouvelles analyses se développent et on découvre des liens que l'on ne soupçonnait pas. Sur certains aspects, le mouvement des femmes est allé loin dans les remises en question. Il faut aussi être critique et accepter de revoir certaines analyses et d'intégrer des dimensions nouvelles, mais il ne s'agit certainement pas de tout liquider. Un fossé se creuse entre les femmes qui réussissent et celles qui n'accéderont jamais au succès ; entre celles qui disent : « Moi, je peux » et celles qui ne le peuvent même pas. Les inégalités, le constat de la pauvreté... certains voudraient oublier la dimension économique comme l'on fait certaines analyses féministes, mais elle est omniprésente.

Les solidarités me paraissent plus difficiles et plus ténues. On recherche de nouvelles formes d'expression de la solidarité ; on ne peut se contenter de répéter le même discours et les mêmes analyses. Il faut un renouvellement, une recherche. Si c'est un défi de se renouveler, c'est aussi parfois un défi de durer, de maintenir l'intérêt, de ne pas banaliser les problématiques.

CONCLUSION

Ce que vise cette recherche, cette volonté de renouveler les pratiques, c'est le changement social. Ce n'est l'apanage d'aucun groupe en particulier, mais l'affaire de tous. Chacun a un rôle à jouer : on est soit un acteur à qui on assigne un rôle, soit un acteur qui contribue au changement, à l'avènement d'une société plus démocratique.

Il faut à tout prix retrouver la personne au centre de nos préoccupations, sans oublier que cette personne vit dans une société, dans une communauté. Elle n'est pas qu'un être psychologique. Elle a des besoins de survie, mais aussi de respect, de réalisation, d'être reconnue en tant que personne. Au-delà des modes, il faut redécouvrir la valeur de l'entraide, du support et les opposer à l'individualisme.

Utilisons notre pouvoir, nos connaissances pour dénoncer, pour parler, pour dire ce que certains ne peuvent pas dire. Être intervenant social, c'est être un témoin, un reflet de l'état de la société. Cette prise de parole peut se faire, entre autres, par l'intermédiaire des corporations professionnelles qui ne sont pas vouées à la seule défense de leurs membres.

Bibliographie

- BOURQUE, Denis (1991). «La pratique sociale, 20 ans après», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 2, automne, 31-42.
- DESMARIS, Danielle et Clément MERCIER (1991). «L'institution au service du social: défi impossible? Entrevue avec Jean-Bernard Robichaud», *Nouvelles pratiques sociales* vol. 4, n° 2, automne, 13-30.
- TURCOTTE, Daniel (1990). Intervention en conclusion dans les *Actes du colloque. Les nouvelles pratiques sociales au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chicoutimi*, Université du Québec à Chicoutimi, 111-114.
- VAILLANCOURT, Yves (1988). «Pour des pratiques sociales nouvelles», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 1, n° 1, automne, 1-12.